

## Volets

Le tablier de volet est garanti 10 ans contre le vieillissement.

### Volet manuel à sangle

Nous vous recommandons de tirer la sangle en étant positionné correctement en face de celle-ci, et d'éviter de la tirer en oblique. Ce qui aurait pour conséquence un mauvais enroulement de la sangle dans l'enrouleur ou dans la poulie.

Les pièces suivantes ne sont pas couvertes par la garantie :

- Sangle
- Enrouleur à appliquer
- Enrouleur à encastrer
- Arrêt de volet

### Volets électriques

Les fins de course sont réglées lors de la pose du volet et ne peuvent se dérégler toutes seules. Tout obstacle rencontré par le volet lorsqu'il se ferme ou s'ouvre (chaussures ou bacs à fleurs déposés sur seuils, ...) provoque le dérèglement des fins de course. Ceci entraînera lors des prochaines manœuvres soit un enroulement du volet dans le caisson, soit un arrêt du volet au milieu de sa course.

Les quincailleries sont garanties 2 ans sur les pièces et 1 an sur la main d'œuvre.

En cas de gel, de givre ou de pluie verglaçante, il arrive que la dernière lame du tablier de volet colle sur le seuil en pierre du châssis. Dans ce cas, le fait de vouloir remonter le volet provoque le dérèglement des fins de course voire même peut détacher le tablier de l'arbre électrique.

Les moteurs sont garantis 5 ans sur les pièces et 1 an sur la main d'œuvre.

### N'est pas couvert par la garantie :

- La reprogrammation des fins de course : Celle-ci étant consécutive à un obstacle rencontré lors de la montée ou de la descente.
- Le tablier qui descend de travers : Ceci étant consécutif à un obstacle rencontré lors de la descente.

Plus d'information sur [www.winsol.be](http://www.winsol.be)